# La conférence d'experts aura-t-elle lieu ?

***Non, probablement ; nos alliés, la Belgique comprise, n'admettant pas la thèse de M. Poincaré***

On savait déjà que l'Amérique et l'Angleterre s'opposaient au point de vue de M. Poincaré tendant à faire examiner par les experts internationaux les capacités de paiements actuelles de l'Allemagne. On apprend maintenant de Bruxelles, que la suggestion de notre président du Conseil, ne rencontre pas l'assentiment des milieux officiels belges, car ceux-ci estiment qu'il faut examiner ces possibilités aussi bien dans l'avenir que dans le présent.

***Pas d'enquête sans la France***

Washington 3. — On est assuré que le président Coolidge déclinerait toute participation à une enquête dont la France serait absente.

***L'Amérique attend notre réponse officielle***

Londres, 3. — On déclare que Washington ou laisse entendre que l'attitude de l'Amérique dépendra beaucoup de la façon dont seront abrogées les stipulations françaises dans l'invitation à l'Amérique de participer à une conférence d'experts. Le gouvernement américain n'a reçu actuellement aucune communication officielle en dehors de l'acceptation française primitive de la proposition générale émanant de Londres et suggérant qu'un comité d'experts soit chargé d'examiner la capacité de paiement de l'Allemagne et de formuler des recommandations sur lesquelles un plan financier pour l'obtention des réparations pourrait être basé.

Cette acceptation est considérée comme laissant une certaine latitude au comité d'experts chargé de l'enquête.

***Entretiens franco-alliés à Paris***

Paris, 3. — Lord Crewe, ambassadeur d'Angleterre s'est rendu, samedi matin, au Quai d'Orsay où il a eu un long entretien avec M. Raymond Poincaré.

M. Myron T. Herrick, ambassadeur des Etats-Unis, qu'accompagnait M. Whitehouse, conseiller d'ambassade, a également conféré avec le président du Conseil.

***Lord d'Abernon quitte Berlin***

Londres, 3. — Le « Foreign Office », dans un communiqué, fait savoir officiellement que lord d'Abernon, ambassadeur de Grande-Bretagne à Berlin, vient d'être rappelé à Londres.

# Un attelage a été broyé par le Mongy à La Madeleine

***Le conducteur a été blessé mortellement***

Dans la matinée d'hier le charretier Bondoelle Fidèle, 45 ans, demeurant à St-André-les-Lille et travaillant pour le compte de M. Boucomont Victor entrepreneur à St-André, venait de l'Avenue St-Meur avec un lourd camion chargé de poutrelles se dirigeant vers un vaste immeuble en construction situé au coin du grand Boulevard et de la rue du Jardin Botanique.

Le tramway Mongy N. 1 et sa remorque de la ligne de Roubaix que conduisait le wattman Bevalle Gustave, 45 ans, rue du Puits à Marcq-en-Barœul, venait de la même direction. Le Mongy et l'attelage se trouvaient à une distance de trente mètres au passage de la voie. Bondoelle Fidèle comptant sur l'arrêt facultatif et la vigueur de ses chevaux voulut traverser. Mal lui en prit.

**Une terrible collision**

Le wattman ayant aperçu le véhicule, bloqua ses freins, mais la pente trop forte à cet endroit, augmentée du glissement par l'humidité, ne permit pas au tramway de s'arrêter, rue de Paris où existe ainsi que nous le disons plus haut un arrêt facultatif. Un tamponnement violent se produisit. L'avant du chariot fut accroché et mis en miettes, le conducteur projeté par le marche-pied à une dizaine de mètres ; l'un des chevaux eut le poitrail ouvert et fut projeté également sur le bord de la route où il ne tarda pas à succomber. Quant à l'autre délivré de ses attaches il avait repris sa liberté se dirigeant au galop par la rue de Paris où des passants l'arrêtèrent.

**Le charretier succombe à ses blessures**

On s'empressa de relever le charretier et de le conduire chez M. le docteur Boudailliez, où il reçut des soins empressés. Le malheureux portait à la tête une large plaie, des fractures de côtes et de nombreuses lésions internes. Il fut ramené ensuite à son domicile. Vers 11 h. 30, Bondoelle expirait dans d'atroces souffrances. Marié et père de famille, titulaire de la Médaille du Travail, Bondoelle était estimé de son patron et de ses camarades.

M. Lesage, commissaire de police, s'est rendu immédiatemnt sur les lieux de la collision et a ouvert une enquête.

Une fois de plus, l'utilité qu'il y a à transformer en arrêt fixe l'arrêt facultatif de la rue de Paris, est démontrée. Nous n'avons cessé de le répéter.

Ajoutons d'autre part, que Bondoelle Fidèle, avait déjà et au même endroit, le 23 Mai dernier, eu son attelage tamponné mais qu'il en était parti indemne.

Le Parquet de Lille a désigné pour s'occuper de l'information concernant cette affaire M. Fontaine juge d'instruction. De son côté le magistrat a commis M. le docteur Cordonnier, médecin légiste, pour pratiquer l'autopsie de la victime.

## *Le temps d'aujourd'hui*

Vents d'ouest à nord-ouest modérés, plus frais. Eclaircies et ondées. Même temps mollit nord. Beau et nuageux mollit sud.

# Au Congrès de la Ligue des Droits de l'Homme

**L'occupation de la Ruhr et les réparations**

Paris, 3. — Les séances de la 3e et dernière journée du Congrès de la Ligue des Droits de l'Homme ont été occupées par la discussion de la question de l'occupation de la Ruhr et des réparations.

M. Basch a défini l'obligation pour l'Allemagne de réparer les dommages qu'elle a causés. Il s'est élevé ensuite contre l'occupation de la Ruhr.

M. Kuczynski, délégué allemand, a exposé le plan proposé par la Ligue allemande des Droits de l'Homme pour le paiement des réparations. Il consiste dans le prélèvement de 50 % de la fortune privée allemande.

M. Grumbach qui revient de faire une enquête dans les pays occupés, a exposé la situation en Rhénanie.

A son avis le mouvement séparatiste n'est pas un mouvement national mais un mouvement de désespoir.

## Les nouvelles régions électorales

(De notre rédaction parisienne)

Paris, 3. — Dans le travail de groupement de départements en régions électorales par le Service du Ministère de l'Intérieur, le département de l'Aisne 642.000 habitants se trouve réuni au département de la Marne 355.000 habitants, les Ardennes 253.000 et de l'Aube 224.000.

Cet ensemble constitue une région dont le centre est Chalons-sur-Marne. On élirait 16 députés au lieu de 27.

## *Les prêts de longue durée aux mutilés de la guerre*

Paris, 3. — M. Jean Félix, député de l'Hérault vient d'informer le Président de la Chambre de son intention d'interpeller le Ministre de l'Agriculture, sur les difficultés que « le Crédit Agricole » continue à créer pour accorder aux mutilés de la guerre des prêts de longue durée malgré les votes répétés du Parlement.

# Un fou massacra sa mère et sa sœur

**Il se pendit ensuite**

Mulhouse, 3. — Un terrible drame de famille vient de jeter la consternation dans la population de Wittelsheim.

Inquiets de ne percevoir aucun bruit provenant de la maison occupée par la famille Martin composée de la mère, âgée de soixante et un ans, du fils, trente-huit ans, et de la fille, trente-neuf ans, les voisins prévinrent le garde, lequel avisa les gendarmes qui, aidés d'un serrurier, pénétrèrent à l'intérieur de la gentille maisonnette, où un spectacle horrible les attendait.

Dans une chambre, Mme Martin et sa fille gisaient, baignant dans une mare de sang. Le lit était dans un grand désordre et témoignait qu'une lutte ardente avait eu lieu entre les victimes et le meurtrier. Une hache ensanglantée instrument du crime, fut retrouvée, posée au pied du lit. Passant dans une autre pièce, ils découvrirent pendu à une grosse poutre, le fils Alois, dont les vêtements étaient ensanglantés.

Le Parquet, prévenu télégraphiquement, se rendit sur les lieux hier après-midi pour les constatations d'usage et commencer l'enquête. Le fils Martin ne jouissait pas de toutes ses facultés.

## L'évasion de la Citadelle de Lille

**ROGE COURT TOUJOURS**

Nous avons relaté l'audacieuse évasion de la prison militaire dont s'était rendu coupable le soldat Edmond Rogé, condamné par le Conseil de guerre à cinq ans de réclusion et cinq ans d'interdiction de séjour.

Malgré toutes les recherches opérées par la gendarmerie et la police, le fuyard n'a pu encore être rejoint. Chez ses parents qui habitent Hélesmes, près de Valenciennes, pas plus que chez son amie qui demeure à Escaudain, on n'a pu retrouver la trace de l'évadé. D'après les déclarations de plusieurs personnes, le fuyard aurait été aperçu le soir de l'évasion dans les environs de Saint-André-lez-Lille.

Les recherches sont d'autant plus difficiles, qu'on ne possède aucune photo du fugitif.

## Suites tragiques d'un geste d'enfant à Saint-Omer

Dans une usine proche de Saint-Omer, des ouvriers et ouvrières s'amusaient à se jeter des morceaux de glaise.

Un gamin que cet amusement énervait jeta dans la direction de Mlle Marie Hennon, 45 ans, domiciliée à Wulverdinghe (Nord) un morceau de terre très dure qui atteignit cette dernière au ventre.

Un docteur appelé ayant constaté que l'intestin était perforé la fit transporter d'urgence à l'hôpital Saint-Louis à Saint-Omer.

Une opération chirurgicale fut tentée mais malheureuse expira dans d'atroces souffrances.

## EN DEUX LIGNES

Nancy. — 15 wagons de primeurs ont déraillé près de Blenod-lez-Toul. Dégâts matériels.

Belgrade. — Deux trains se sont rencontré à Zemoun. Deux morts et quinze blessés.

Amiens. — 10 novembre reprise du trafic sur la ligne Roisel-Hardicourt.

Paris. — M. Millerand a inaugurt monument élèves école Arts-Manufact. morts p. la France.

— M. Millerand a présidé la commémoration du 50e annivers. Union Sociétés gymnastique.

Angora. — Concession Chester non exécutée. Angora a décidé de l'abroger.

Paris. — Faux policiers ont volé chez Mme de Tessancourt, ex-amie de De Lenz, 500.000 fr. bij.

Londres. — «Papyrus» aura été vendu, mais ce poulain resterait en Angleterre.

**L'ENTREVUE DE DOUAI**

# Le Salaire des Mineurs

**Ouvriers et patrons ont discuté hier, toute la journée, pour en envisager le réajustement**

## Mais ils n'ont pu se mettre d'accord

*Pas plus tard que cette semaine, notre Directeur examinant dans ce journal « Les conséquences de la vie chère » donnait aux maîtres de la mine un salutaire avertissement. Il rappelait que depuis un an, l'attention des Pouvoirs Publics a été attirée sur la hausse constante des prix des objets et des aliments de première nécessité. A cet avertissement et à ce rappel, il ajoutait des chiffres, d'une éloquence indiscutable, apportés par les Commissions officielles du Coût de la Vie. Pour le Nord, 4,45 au lieu de 4,05 au 1er juillet dernier et 3,98 au 1er décembre 1922.*

*Par conséquent, c'est la consécration officielle de la vie plus chère avec l'aveu non moins officiel que les Compagnies minières n'ont pas cessé depuis janvier dernier d'augmenter le prix de leur charbon en réalisant d'appréciables bénéfices tout en consolidant, comme la démonstration en a été faite ici même, le cours des valeurs de charbonnages en Bourse de Lille.*

*Aujourd'hui, on peut dire que c'est le spectre de la vie chère qui a dominé les discussions qui ont eu lieu hier. La Fédération nationale des mineurs dans le dernier Congrès qu'elle a tenu à Paris, a donné à la revendication d'augmentation des salaires un caractère national, tout en laissant à chacune des régions le soin d'agir au mieux les intérêts de la corporation, tout en ne négligeant pas la solidarité nationale. Et c'est en vertu de ces décisions et en conformité de leur conduite de toujours que les trois Syndicats du Nord, d'Anzin et du Pas-de-Calais sont aujourd'hui à pied-d'œuvre.*

*Notre ami Maes avait, par avance, fixé les bases de la discussion en commentant dans ses moindres détails l'argumentation ouvrière, appuyée sur des documents irréfutables. « Pour le moment, écrivait-il, le 23 octobre, la question de la grève n'est pas posée et elle ne se pose pas. Ce sont les événements qui dicteront la ligne de conduite des organisations minières, seules intéressées ». Il faut que la délégation minière trouve, ajoutait-il, un terrain solide pour mener à bien sa discussion, quelles que soient les difficultés.*

*Ce terrain solide, la délégation ouvrière l'a trouvé dans l'excellent travail documentaire des trois syndicats ; dans la confiance que les mineurs ont toujours accordée à leurs organisations syndicales et à leurs courageux délégués ; dans les sympathies de l'opinion publique, et dans la certitude que l'unité ouvrière est proche.*

*L'entrevue d'hier est une démonstration éclatante de la solidarité ouvrière. Et si des résultats appréciables n'ont pas été obtenus du premier coup, si une nouvelle victoire n'a pas été enregistrée immédiatement, les mineurs doivent rester étroitement unis pour aboutir rapidement.*

**Les délégations**

Les directeurs des Compagnies, arrivés en automobiles dès 9 heures du matin, se concertent à leur siège. Les délégués ouvriers, venus des trois bassins, se consultent au Café Belle-Vue.

Les délégations sont ainsi composées :

**DELEGATION OUVRIERE**

**Bassin d'Anzin.** — François Lefebvre, député; Frappart Henri, Moreau Léonce, Dernoncourt François; Héroguet Charles, Dujardin Arthur, Biottiaux Henri, Dewasmes César, Martinache Alexandre, Duez, Rossy Eugène.

**Bassin du Nord.** — Jonlaux, député; Lenselle Charles, Quintin Charles, Legay Kléber, Masclet, Clément, Beaumont, Dupuis et le camarade Ratayczak, délégué polonais.

**Bassin du Pas-de-Calais.** — Basly, Maës, Cadot, députés; Mailly, Wéry Er., Slon, Coine, Brodel, Dilard, Grenwein, Havenne, Lenfant, Grinbert, Lemort, Debarge, Meurant, Richir, Leclercq, Camus, Wéry Joseph, Simoen.

**DELEGATION PATRONALE**

Béthune : Mercier, Malatray; Nœux : Barthelemy, Jourdain; Marles : Laurent, Cramponne; Lens : Cuvelette, Brachelet; Liévin : Morin; Drocourt Beaugrand; Dourges : Waymel, Forge; Courrières : Guerre; Bruay : Elby, Didier; Ostricourt Bruchet, Morel; Gouy-Servins : Maréchal; Auiche : Lemay; Anzin : Champy, Courtinat; Thivencelles Dirand.

En plus, les délégués polonais Brychy Louis, de Nœux; Noga Casimir, Nœux; Krawezyk Joseph, Bruay; Ratoyczak Joseph, Leforest.

**L'entrevue**

Aussitôt assis en face les uns des autres, dans la grande salle de l'Hôtel de Ville, les deux groupes entament la discussion, on pourrait dire engagent la bataille. Suivant le plan qui venait d'être arrêté au Café Belle Vue par les délégués ouvriers des trois bassins, Maës ouvre le feu. Il expose la situation précaire des mineurs.

« Le coût de la vie augmente sans cesse et nous en avons la preuve par les chiffres officiels. Les mesures que les gouvernants viennent d'envisager, c'est de la moutarde après dîner et cela n'empêche pas que les salaires des ouvriers sont nettement inférieurs aux besoins les plus urgents. Nous posons donc immédiatement devant les patrons la question d'augmentation des salaires. Nous demandons que les représentants des Compagnies minières donnent immédiatement leur adhésion au principe de cette augmentation, avant de poursuivre le débat ».

Répondant à cette invitation, M. Mercier, au nom de la délégation patronale, présente d'abord la situation du marché charbonnier au point de vue international; il invoque, comme d'ordinaire, la concurrence anglaise, l'augmentation des arrivages des charbons de la Ruhr et toute une série de considérations analogues. Il faut, dit-il, s'efforcer de ne pas augmenter le prix de vente des charbons, cause première de l'augmentation du coût de la vie. Il prétend que le prix de vente actuels sont au niveau des salaires payés. Mais M. Mercier dit que les patrons ne se refusent pas à examiner la situation des salaires ouvriers.

C'est un premier pas de fait, un premier point de gagné pour les délégués des syndicats des mineurs.

**Sur l'indemnité de vie chère**

« Puisque le principe est admis par vous, dit MAES aux patrons, nous demandons que l'augmentation porte sur l'indemnité de vie chère.

Non ! réplique M. MERCIER. L'indemnité de vie chère augmentée, va à tous les salaires indistinctement et ne constitue pas pour nous un encouragement au travail et ne facilite pas notre recrutement.

M. MERCIER. — Que chacun soit servi selon sa valeur. C'est pourquoi nous proposons que les salaires soit augmentés par un tant pour cent.

MAES. — Nous demandons que l'indemnité de vie chère pour tous les ouvriers au dessus de 18 ans, soit portée de 4 fr. 75 à 10 fr., soit une augmentation de 5 fr. 25 ».

Devant cette précision, qui n'est que le reflet des aspirations de tous les mineurs de nos régions, M. Mercier apporte encore quelques remarques et se retire avec ses collègues pour délibérer.

C'est le moment décisif.

Les délégués ouvriers délibèrent en attendant les patrons.

**La réponse patronale**

La délibération n'a pas été longue. Ces messieurs n'ont pas été longs à se mettre d'accord. M. Mercier prend la parole.

M. MERCIER. — Impossible pour nous d'augmenter l'indemnité de vie chère. L'opinion publique ne nous comprendrait pas et il y aurait contre nous une levée de boucliers à cause de la répercussion sur les affaires du pays. Je prends mes responsabilités, mes collègues aussi, et nous nous refusons à augmenter l'indemnité de vie chère ».

Mais M. Mercier ignore qu'il y a une autre opinion publique que celle qu'il invoque. Il y a l'opinion publique favorable aux mineurs ; c'est la plus nombreuse. Il y a, dit Maës avec émotion, ceux qui souffrent. Ceux et celles qui voient avec effroi venir l'hiver.

MAES. — « Réfléchissez ! Messieurs... les ouvriers n'auront pas la patience d'attendre.

Mais M. Mercier ne paraît pas sémouvoir ; il apporte encore des chiffres et des chiffres que Cadot conteste avec force et avec d'autres arguments solides.

C'est là-dessus que la première phase du combat prend fin sans que l'on puisse apercevoir la solution. C'est à ce point critique que la séance du matin est levée.

## *Séance de l'après-midi*

Le déjeuner ne paraît pas avoir adouci le ton de la discussion. Elle reprend avec la même âpreté. Les patrons, par la voix de M. Mercier maintiennent leur point de vue.

MAES, GONIAUX, DERNONCOURT reviennent à la charge pour justifier et légitimer l'augmentation de l'indemnité de vie chère. De part et d'autre, les arguments mis en valeur le matin reviennent sur le tapis. Les patrons prétendent avoir en vue le développement de l'industrie minière. Les ouvriers aussi, mais avec ce complément indispensable : assurer l'existence des mineurs.

**Nouvelle consultation**

Après une demi-heure de discussion, les patrons se retirent à nouveau. Avec quoi vont-ils revenir ? Quel tarif de pourcentage vont-ils offrir ? L'impatience des délégués ouvriers est grande car il est 3 heures de l'après-midi et aucune parole décisive n'a encore été prononcée.

**Nouvelle reprise**

Les patrons rentrent en séance. Voici leurs offres :

1° Un pourcentage pour les ouvriers du fond.

2° Un pourcentage moindre pour les ouvriers du jour.

C'est cette différence de traitement que n'admettent pas nos amis des Syndicats QUINTIN et CADOT s'élèvent contre elle en disant que les difficultés sont aussi grandes pour les ouvriers de la surface que pour ceux du fond. Nouveau débat qui surgit et auquel prennent part délégués patronaux et ouvriers. Mais le but risque de s'égarer. MAES ramène la discussion à son objet précis « La solidarité ouvrière est entière, dit-il, elle admet pas des différences injustes. Faites un effort, Messieurs, dans le sens de la justice et de l'équité et dites-nous exactement ce que vous offrez aux ouvriers. »

**Une offre insuffisante**

C'est alors que les patrons se retirent une fois encore pour une troisième délibération.

Pour la troisième fois ils reviennent et M. Mercier parle.

M. MERCIER. — « Nous nous engageons à augmenter les salaires en répartissant cette augmentation sur trois catégories 1° de 13 à 16 ans, 2° de 16 à 18 ans et 3° au dessus de 18 ans ».

Sur ces offres, les patrons se retirent encore et les délégués ouvriers se concertent à leur tour durant cinq minutes.


LES BALLONS
**HUILOR**
La Reine
des Huiles de Table
en SARDAIGNE, YOUGO-SLOVAQUIE, en SUISSE, en ALSACE, en ALLEMAGNE, au LUXEMBOURG et en BELGIQUE
VOIR LES RESULTATS du CONCOURS — en DERNIERE PAGE —


Ils acceptent le principe de l'offre patronale et demandent à connaître les taux auxquels les patrons s'arrêtent.

L'entrevue reprend et voici les chiffres patronaux : De 13 à 16 ans, 1 fr. d'augmentation ; de 16 à 18 ans 1 fr. 50; de 18 ans et plus 2 fr. ; Pour les ouvriers du jour : de 13 à 16 ans, 0. 75 de 16 à 18 ans, 1 fr. ; de 18 ans et plus 1 fr. 50 Pour les filles : de 13 à 16 ans, 0 fr. 75 ; de 16 à 18 ans, 1 fr.

Un fois de plus les ouvriers délibèrent à part. Discussion ardente, passionnée entre camarades dont la tâche ardue et d'arracher le plus possible aux Compagnies. Echange de vues qui aboutit à opposer aux offres patronales différentes des taux ouvriers comme mesure de conciliation équitable.

Les deux délégations réunies, Maës fait connaître aux patrons ce que les ouvriers veulent obtenir; ce à quoi ils ont droit, raisonnablement.

Enfin, pour la dernière fois, les patrons examinent entre eux et proposent finalement ceci :

Créer deux catégories nouvelles : pour les ouvriers du fond, âgés de plus de 21 ans, 2 fr. 50, et pour ceux du jour, âgés de plus de 21 ans, 2 fr.

Telles furent, en dernière analyse, les concessions patronales.

Telles furent, d'autre part, les concessions ouvrières, ainsi formulées : 1. 3 fr. pour les ouvriers au dessus de 18 ans; 2. 2 fr. 50 et 1 fr. 75 pour les deux autres catégories.

A 7 heures 30, eut lieu l'ultime conversation.

**Les dernières offres patronales**

Douai, 3. — Après une série de discussions et de nombreuses interruptions de séance, les représentants des Compagnies offrent le complément des salaires temporaires suivants :

Hommes de plus de 21 ans, au fond, 2 fr. 50; au jour, 2 fr.

Hommes de 18 à 21 ans, au fond, 2 fr.; au jour, 1 fr. 50.

Hommes de 16 à 21 ans, au fond, 1 fr. 50; au jour, 1 fr.

Hommes en dessous de 16 ans, au fond, 1 fr.; au jour 0 fr. 75.

Filles de plus de 18 ans, au jour, 1 fr.

Filles de moins de 18 ans, au jour, 0 fr. 75. ce qui marque, d'après les patrons, l'extrême limite des concessions possibles.

**Les propositions ouvrières**

Les représentants des ouvriers finalement proposent :

Ouvriers de plus de 18 ans, au fond, 3 fr.; au jour, 2 fr. 50.

Ouvriers de 16 à 18 ans, au fond, 2 fr. 50; au jour, 2 fr.

Ouvriers en dessous de 16 ans, au fond, 1 fr. 75; au jour 1 fr. 50.

Filles de plus de 18 ans, au jour, 2 fr.

Filles de moins de 18 ans, au jour, 1 fr. 25.

# L'accord n'a pu s'établir

L'accord n'ayant pu s'établir, la séance est levée à 20 heures. Après que les délégués patronaux eurent déclaré que les augmentations qu'ils ont proposées seront appliquées du 1er Novembre à fin Février. Les ouvriers en seront prévenus le 4 Novembre.

## *Le Comité ouvrier se réunira lundi*

D'autre part, MAES, délégué ouvrier, nous a communiqué :

« Les représentants des ouvriers sont allés jusqu'à l'extrême limite des concessions possibles, concessions que les patrons ont refusées ».

« Aucun accord n'a donc pu s'établir. Le Comité Fédéral des trois Syndicats du Nord et du Pas-de-Calais et d'Anzin se réunira lundi matin à 9 heures à son siège à Douai pour examiner la situation ».

# Les processions interdites

**CINQ PRETRES LILLOIS ONT DEMANDE LE POURVOI DEVANT LE CONSEIL D'ETAT**

Samedi, ont comparu devant le tribunal de simple police de Lille, pour infraction à l'arrêté du maire de Lille, interdisant les processions sur la voie publique cinq ecclésiastiques dont voici les noms : 1. M. Beurr curé de St-Louis, de Fives ; 2. M. Brunel, curé de St-Charles (Bois Blancs) ; 3. M. Dubois, curé de Notre-Dame, de Fives ; 4. M. Lesage, curé du St-Sacrement, de Fives et 5. M. Follet, curé de Pelevoisin.

Les contraventions relevées à la charge de ces personnes remontent au 3 Juin (Fête Dieu) et au 15 Août (Assomption).

L'audience était présidée par M. le juge de paix Fourment.

Me Bataille, avocat du barreau de Lille, qui défendait les contrevenants, déposa des conclusions tendant à se pourvoir devant le Conseil d'Etat, en illégalité de l'arrêté du maire de Lille.

En conséquence, M. Fourment a remis l'affaire à deux mois pour permettre au Conseil d'Etat de statuer.

# Le coût de la vie de plus en plus cher

***Le pain à 1 fr. 15 à Roubaix et Wattrelos***

Le maire de Roubaix a pris un arrêté fixant le prix du kilogramme de pain à 1 fr. 15 à partir du lundi 5 novembre.

Le pain d'une livre sera vendu au prix maximum de fr. 575 et celui de trois livres, 1 fr. 725.

Le maire de Wattrelos a pris également un arrêté portant le pain à 1 fr. 15 le kilo.

## La métallurgie de la région roubaisienne demande un réajustement de salaires

Les représentants des Syndicats confédérés de Roubaix, Tourcoing, Lannoy et Environs, adhérents à la C. G. T., ont été reçus le samedi 3 novembre, à 14 h. 30 par la Commission intersyndicale patronale. Le but de cette démarche était le réajustement des salaires dans la métallurgie.

La délégation ouvrière était composée de Henri Lefebvre, du Syndicat Textile de Roubaix ; Dubus, du Syndicat Textile de Lannoy ; Castelain, du Syndicat Textile de Mouscron ; Dhont et Decoster des Chambres Syndicales Ouvrières Métallurgiques de Roubaix-Tourcoing.

Après avoir entendu les explications des représentants patronaux, les délégués des Syndicats ouvriers ont insisté pour que la Commission Intersyndicale veuille bien réétudier la question. Etant donné le mouvement de hausse actuelle, ils maintiennent leur demande d'augmentation de la prime de vie chère.

Les délégués des Syndicats ouvriers ont demandé qu'une nouvelle entrevue ait lieu prochainement pour connaître la réponse de la Commission Intersyndicale.

# La "Fine du Nord" n'est pas du "Cognac"

**UN ARRET INTERESSANT DE LA COUR D'APPEL DE DOUAI**

La Cour d'appel de Douai vient de rendre un arrêt qui intéresse bon nombre de cabaretiers de notre région. Voici les faits qui l'ont motivé :

M. le commissaire de police d'Auchel avait prélevé, chez un débitant de cette commune, M. Noël, un échantillon d'une eau-de-vie contenue dans une bouteille portant l'étiquette « Cognac ». Le cabaretier indique que son fournisseur était M. Vermesch, brasseur, qui, d'ailleurs, la lui avait vendue en bonbonne sous le nom de « Fine du Nord ».

L'analyse révéla que le prétendu cognac était fabriqué avec de l'« algrefeuille », de l'alcool de vin et de l'eau. Le tribunal correctionnel de Béthune condamna Noël à 200 francs et Vermesch à 50 fr. d'amende.

Sur appel du cabaretier, l'affaire revint devant la Cour de Douai.

M. l'avocat général Derensart estime que Noël ne pouvait ignorer qu'il vendait de l'eau-de-vie et non du cognac. Il faisait, en effet, payer ses « bitouzes » 0 fr. 50. A ce prix, il lui eut été bien impossible de verser du cognac, et le cabaretier trompait ses clients en toute connaissance de cause.

Le ministère public en conclut que la décision des premiers juges était équitable.

Me Meynier, avocat de Noël, prétendit, au contraire, que l'on ne pouvait poser ainsi la question. Le cafetier ne trompait personne. Les clients de Noël, comme tous les consommateurs du Nord, appellent eux-mêmes cognac l'eau-de-vie industrielle qui leur est vendue bon marché. Il est à noter d'ailleurs qu'il ne s'agissait pas d'un établissement de premier ordre, où l'on vend couramment cinq francs le verre à dégustation des « fines maison », qui n'ont rien de commun avec le cognac. Le cabaret de M. Noël était modeste, comme sa clientèle et comme ses tarifs. Les habitués du bistro n'ont jamais prétendu boire, pour 0 fr. 50, du cognac des Charentes. Ils n'ont donc jamais été trompés.

Au surplus, concluait Me Meynier, Noël a tous les droits à l'indulgence de la Cour, c'est un gueule cassée de la guerre, trépané, à qui il manque cinq côtes et une jambe.

Me Soland plaida en faveur de Vermesch poursuivi pour une simple irrégularité, le défaut de sortie des produits avec appellation d'origine. La bonne foi du brasseur ne saurait être mise en doute, dit-il, il ne baptisait son spiritueux ni cognac, ni « fine champagne », mais « Fine du Nord », indiquant ainsi qu'il s'agissait bien d'un produit du Nord. Aucune confusion n'était donc possible.

Au reste, la Fine du Nord était vendue 11 francs le litre, tandis que la petite bouteille bordelaise de cognac authentique coûte 18 fr.

Après un quart d'heure de délibération, la Cour rendit un arrêt réduisant de 200 à 50 fr. l'amende de Noël, et maintenant l'amende de 50 fr. infligée à Vermesch, pour l'irrégularité dans la tenue de ses livres, reconnue d'ailleurs par le brasseur, négociant en liqueurs.

# Terrible accident aux usines de Firminy, à Leffrinckouke

**UN MANŒUVRE EST ECRASE ENTRE DEUX GRUES**

Vers sept heures du matin, hier, les chantiers des usines de Firminy ont été le théâtre d'un très grave accident.

Le manœuvre Stoppin Arthur, 52 ans, domicilié à Téteghem, était occupé avec des camarades à faire jouer deux grues lorsque par suite d'une fausse manœuvre, le malheureux se vit entraîner entre les deux engins qui se resserrèrent sur lui comme les machoires d'une gigantesque pince. La mort fut instantanée.

Ceux qui participaient à la manœuvre se précipitèrent. Mais il était trop tard. Littéralement écrasé, Stoppin n'était plus qu'un cadavre qui fut déposé à l'infirmerie de l'usine.

Le docteur Cornette est venu procéder aux constatations.

Le corps a été reconduit à son domicile, à Téteghem. Stoppin était père de huitre enfants. Il était l'oncle aussi de ce malheureux jeune homme qui fut écrasé dernièrement, en face des usines de Firminy par une automobile appartenant à un négociant de Douai.

FEUILLETON DU 5 NOVEMBRE 1923. — N. 17

DEUXIEME PERIODE

## L'INTRUS

Le paysan, qui était allé participer au sauvetage, revint vers le milieu de la journée et dit à Moralès :

— Puisque, maintenant, vous êtes un peu rétabli, vous feriez bien de venir, chez notre voisin, voir le matelot de la *Belle-de-Mai* qu'il soigne, et nous irions ensuite ensemble faire une déclaration au service de la côte.

— C'est entendu, dit le jeune homme qui ne pouvait pas refuser cette rencontre sans paraître singulièrement égoïste, ou même suspect, à ceux qui la sollicitaient.

Il partit donc en compagnie de son hôte, auquel il donnait le bras, feignant une grande faiblesse, et arriva ainsi, après une centaine de mètres, à la demeure de Pierre Mathieu qui hébergeait le matelot rescapé.

Quand Moralès entra dans l'unique pièce de la chaumière, il aperçut, de dos, un homme qui se chauffait au coin d'un feu que l'on avait allumé bien qu'on fût en été et prudemment essaya de deviner les traits du personnage.

Mais l'homme se tenait obstinément tourné vers les flammes et ne montra son visage qu'à la minute où Moralès lui cria :

— Eh bien, mais, voilà un camarade !

Moralès crut qu'il allait tomber à la renverse. Le rescapé, c'était Bajard.

— Mon ami ! eut-il la force de hurler — car il hurlait pour dissimuler sa terreur et sa déception.

Ce n'était pas un homme à croire aux revenants. Il savait fort bien que c'était l'intendant qui était devant lui.

— Bajard, mon ami, mon vieil ami...

Et il expliqua à ceux qui l'entouraient que c'était celui dont il leur avait parlé et qui était l'intendant du marquis de Sainte-Estelle.

Bajard, très sincèrement, se précipita dans les bras de Moralès et, pour lui montrer sans doute qu'il était bien d'accord avec lui pour ce qui allait se passer dans la suite, il ajouta :

— C'est vous, mon bon maître, vous, le fils du marquis de Sainte-Estelle...

Les deux gaillards jouaient si bien la comédie qu'un observateur impartial eût applaudi à la façon dont cette scène de reconnaissance était enlevée.

Quand les effusions furent terminées, Moralès, qui avait repris tout son sang-froid, se demanda si quelquefois Bajard n'avait pas de vagues soupçons à son sujet.

Il le laissa donc parler, ayant demandé aux paysans de bien vouloir les laisser seuls un instant.

La première question que posa l'intendant :

— Et les papiers ? Tu ne les as pas perdus, au moins ?

Ces propos rassurèrent le jeune homme qui fit même cette réflexion, en soi-même, que les catastrophes forment le caractère. Bajard paraissait maintenant tout à fait rassérené.

— Sois tranquille dit-il, en répondant à la question de son compagnon, les papiers ne m'ont pas quitté, je les ai là.

Et il montra le tube de cuivre dans lequel ils étaient enfermés, et ce tut, circonspect jusqu'au bout.

Bajard était lancé, et commençait à poser des questions qui méritaient toute l'attention de son ami.

— Je t'ai cherché sur le pont, quand je me suis aperçu que tu n'étais pas revenu dans la cabine, et je ne t'ai pas vu. Où étais-tu donc quand l'explosion s'est produite ?

— Où j'étais ? J'étais derrière le grand mât. J'avais voulu te faire une plaisanterie, quand je t'avais vu monter à ma recherche, et puis...

Et il laissa à Bajard le soin de compléter sa pensée.

— Enfin, insistait ce dernier, tu devais être à l'avant, car il n'y a, je crois, que ceux qui étaient à cet endroit qui ont pu s'en tirer. Au moment de l'explosion, il y eut un déplacement d'air tel que le château arrière de la *Belle-de-Mai* s'est ouvert en deux, comme si on l'avait coupé d'un grand coup de hache...

— Tu as de la chance de te souvenir de tout cela, dit Moralès ; moi, j'ai dû me trouver mal, et c'est vraiment la Providence qui m'a poussé, je ne sais comment, jusqu'à la côte.

« Mais, je t'en prie, nous avons d'autres affaires à régler, plutôt que de nous attendrir sur ces souvenirs. As-tu de l'argent ?

— Oui, j'avais tout mon or dans ma ceinture.

— Alors, reposons-nous, si tu m'en crois, jusqu'à l'aube. Nous nous mettrons en route, et nous irons à Tartugnières le plus rapidement possible. Je tiens à ce que nous soyons correctement habillés pour me présenter à mon père, souligna-t-il en ricanant. Nous avons le temps de faire quelques emplettes. Et demain...

— Ou rasera gratis, conclut Bajard qui ne voulut pas être en reste de plaisanterie.

Au moment où ils allaient se quitter les deux hommes s'étreignirent encore, car Moralès voulait bien convaincre Bajard de l'excellence et de la tendresse de ses sentiments.

— Mon vieux Bajard, embrassons-nous, nous l'avons bien mérité.

Bajard reçut ce baiser, peut-être moins de confiance que le Judas ne l'eût souhaité.

**DANS LA PEAU DU MORT**

On imagine sans peine ce qui pouvait se passer au château de Tartugnières pendant ces événements.

Le marquis dans son lit, croyait à tout instant que c'était la fin de sa triste vie. Le docteur Langlois le réconfortait de son mieux. Un prêtre, qui avait à donné les derniers sacrements, venait très souvent en visite.

Dans la chambre, passaient, comme des ombres, des domestiques silencieux. De temps en temps, on entendait la voix affaiblie du marquis qui priait, ou plus le moribond s'adressait au prêtre, et lui demandait :

— Crovez-vous, monsieur l'abbé, que Dieu me fasse la grâce de revoir mon fils, avant que je n'aille rendre mes comptes au Seigneur ?

Puis, après, c'était dans les yeux du docteur Langlois qu'il cherchait à de lire une impression, et il retombait enfin dans une demi-somnolence.

Deux jours après l'incendie de la *Belle-de-Mai*, on entendit sur la route qui montait au château, comme une galopade.

Le docteur Langlois, qui connaissait par cœur les bruits familiers de la maison en fut surpris et sortit de la chambre pour voir quels étaient les visiteurs qui venaient se présenter dans la demeure où ne fréquentait plus personne.

Il arriva sur le perron quand deux cavaliers entraient en tourbillon dans la cour et sautaient à terre.

Il reconnut aussitôt Bajard qui, dès qu'il l'eut aperçu, lui demanda :

— Et M. le marquis ?

— Il vous attend.

— Où est-il ?

— Dans sa chambre.

Le docteur s'enquit :

— Et ce jeune homme ?

— C'est Robert Estève.

— Alors, hâtons-nous.

Moralès avait pris une mine contrite et feignait :

— Mon père... mon père...

Le docteur Langlois suivit les deux hommes qui couraient à travers les couloirs.

Bajard ne